



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5324

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8e, pour l'organisation de la 14e édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), du 2 au 3 mai 2020

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5324 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION LES LIONS DU 8E, POUR L'ORGANISATION DE LA 14E EDITION DU TIR EN CAMPAGNE DE FOURVIERE (TIR A L'ARC), DU 2 AU 3 MAI 2020 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Les Lions du 8<sup>e</sup>, dont le siège social est situé 67 rue Pierre Delore à Lyon 8<sup>e</sup>, organise la 14<sup>e</sup> édition du « tir en campagne de Fourvière », les 2 et 3 mai 2020.

Créée en 1989, l'association a pour objet l'enseignement et la pratique du tir à l'arc en loisir et en compétition.

Cet événement sera organisé sur la colline de Fourvière à Lyon 5<sup>e</sup>. Il réunira pendant deux jours, plus de 200 archers régionaux et nationaux, de toutes catégories et de tous niveaux.

Plusieurs membres de l'équipe de France participeront à cette compétition.

Le tir « campagne » est une discipline internationale de tir à l'arc. Il s'agit d'une discipline de parcours dont la cible est circulaire de deux couleurs, noir et jaune. La particularité de cette discipline est d'avoir des cibles avec des distances connues et des distances inconnues.

Le samedi auront lieu les entraînements officiels.

Le dimanche, cette épreuve qualificative pour les championnats de France mettra en œuvre 24 cibles. Une partie du parcours passera par l'ancienne piste de ski de la Sarra, le parc des Hauteurs, l'Externat Sainte Marie et le chemin de Montauban.

Formé de 4 archers, les pelotons passent ainsi de cibles en cibles et rencontrent des situations parfois compliquées en fonction des installations :

- le tir est en descente ou en montée ;
- les cibles sont positionnées de 10 à 65 mètres.

La Fédération Française de tir à l'arc, le Comité Régional Rhône-Alpes de tir à l'arc, le Comité Départemental de tir à l'arc seront également présents ainsi que d'autres clubs de tir à l'arc de la métropole. L'association attend 500 spectateurs sur les deux jours.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- faire découvrir et promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- participer au développement de la pratique du tir à l'arc ;
- organiser une compétition de qualité, avec un parcours attrayant.

L'association sollicite une subvention de 2 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 9 500 euros.

En 2019, l'association Les Lions du 8<sup>e</sup> a reçu une subvention de 2 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2019/4542 du 25 mars 2019.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 2 000 euros à l'association les Lions du 8<sup>e</sup>.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4542 du 25 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association Les Lions du 8<sup>e</sup> pour l'organisation de l'événement « Tir en campagne de Fourvière », les 2 et 3 mai 2020.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT